



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services à la personne

Question écrite n° 25194

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur les freins inhérents aux conditions d'exercice des services à la personne et à leurs modalités d'accès. Employant des centaines de milliers de personnes, les services à la personne constituent le secteur de l'économie française dont la croissance, en termes d'effectifs employés, a été la plus forte au cours des quinze dernières années. Cependant, l'actualité a récemment mis en lumière que le potentiel de ce secteur d'activité est en passe d'atteindre ses limites même si les aides publiques et les actions lancées par le Gouvernement ont permis de solvabiliser la demande et de favoriser la démocratisation de l'accès aux services à la personne. Ce secteur reste en butte à quelques freins dont la faiblesse des filières de formation qui ne permettent pas de libérer totalement le potentiel de ce secteur d'activité. Le décalage existe entre l'ampleur des besoins de recrutement du secteur des services à la personne et la faiblesse des filières de formation pouvant conduire à ces métiers. Aussi, elle souhaite connaître ses orientations quant au renforcement de la formation professionnelle et continue afin de répondre aux attentes de ce secteur d'activité.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25194

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5053

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)